

Il s'agit ici d'une mesure claire et nette. Elle remplace une commission à temps partiel par une commission à plein temps; elle renforce la Commission et lui permet de se diviser en petits groupes et de s'occuper plus efficacement de tout le travail accumulé.

Je me joins à ceux qui ont félicité le président, M. Finkelman, pour son travail. Ceux qui ont écouté le témoignage des représentants de la direction et des employés ont été impressionnés par la façon dont il a su garder la confiance totale des deux partis, toujours avec la même intégrité et le même dévouement.

Il faut certainement reconnaître que la Commission devra faire face à un gros arriéré de travail. C'est l'une des principales raisons d'être du bill à l'étude. Comme un bon nombre de ceux qui ont assisté aux audiences du comité, je me suis inquiété du grand nombre de poursuites qui se sont accumulées, et du manque d'uniformité des mesures prises à l'égard des grèves illégales. Nous reconnaissons que la Commission a été débordée de travail et qu'on a demandé un trop gros effort à ceux qui, dans la plupart des cas, siègent à la Commission à temps partiel seulement. La mesure à l'étude permettra de renforcer la Commission et de la rendre plus rationnelle.

D'après les interventions que nous avons pu entendre au cours du débat, je suis convaincu que le bill sera adopté rapidement et qu'il sera renvoyé au comité pour y être étudié article par article.

**M. l'Orateur adjoint:** La chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois est renvoyé au comité spécial mixte des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique.)

\* \* \*

### LE TARIF DES DOUANES (N° 3)

**L'hon. Mitchell Sharp** (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-67, tendant à modifier la loi sur le Tarif des douanes (n° 3), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Jack Cullen** (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais une fois de plus remercier le député de York-Simcoe (M. Stevens) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de m'avoir autorisé en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances à amorcer le débat sur ce bill au stade de la deuxième lecture.

**M. Knowles** (Winnipeg-Nord-Centre): Vous devriez le faire pour tous les bills!

**M. Cullen:** Avec la collaboration que j'ai aujourd'hui, d'accord. Le bill à l'étude apportera au tarif des douanes les modifications inscrites dans l'avis de motion de voies et moyens déposé à la Chambre le 23 juin.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Turner) a dit que bien des demandes de modifications douanières doivent être examinées pendant les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent actuellement à Genève. Le ministre a toutefois bel et bien proposé une vingtaine de réductions douanières qui devaient entrer en vigueur le 24 juin.

### Tarif des douanes

Une mesure qui offre beaucoup d'intérêt est la libéralisation de ce qu'on appelle les cadeaux. Au cours de la préparation du budget, le ministre a reçu un certain nombre d'instances réclamant un relèvement de la limite de \$10 dans le cas des cadeaux que peuvent envoyer les personnes séjournant à l'étranger à leurs amis au Canada ou que peuvent emporter au Canada des non-résidents à l'intention de leurs amis, sans devoir payer de droits de douane ou de taxes. Plus importantes encore sont les objections à la disposition qui veut que les droits de douane et la taxe soient payés sur la base de la pleine valeur des cadeaux lorsque celle-ci dépasse la limite de \$10, même d'un montant minime. Par suite de ces pressions, il est proposé de porter de \$10 à \$15 la limite actuelle autorisée pour les cadeaux. Si la valeur du cadeau dépasse la nouvelle limite de \$15, les droits de douane et la taxe ne seront établis que sur le montant qui excède cette limite.

On propose également de continuer à appliquer les dispositions temporaires relatives à l'entrée en franchise d'articles comme des avions, des moteurs d'avion et certains produits pétroliers. Les produits pétroliers comme l'essence, le mazout, et les carburants pour avions et moteurs diesel, dont la libre entrée aurait expiré le 23 octobre 1975, seront exempts de toute taxe d'entrée jusqu'au 30 juin 1977. Les avions et les moteurs d'avion qui ne sont pas fabriqués au Canada seront exemptés de tous droits de douane pour une autre année, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1976.

**M. Lambert** (Edmonton-Ouest): J'entends répéter cela depuis 18 ans.

**M. Cullen:** Un certain nombre d'autres produits seront également exempts de droits de douane, soit par l'insertion de nouveaux articles dans le tarif des douanes soit par la modification des articles existants. Les députés auront remarqué que les climatiseurs destinés aux moissonneuses-batteuses étaient admis en franchise. En réponse également à de nombreuses pressions, on propose d'exempter des droits de douane la musique liturgique imprimée et autre ainsi que les recueils d'hymnes.

**M. Sinclair Stevens** (York-Simcoe): A propos du bill C-67, il me semble juste de dire que les questions qui nous viennent à l'esprit relèvent plutôt de l'étude en comité plénier. J'espère que les députés du gouvernement accepteront mes remarques qui seront brèves, car le gros de mes observations viendra plus tard.

Je dirais, que dans l'ensemble, je suis déçu que le ministre des Finances (M. Turner) n'ait pas esquissé de politique industrielle générale pour le Canada. Cette critique concerne le bill dont nous sommes saisis ainsi que de nombreuses autres mesures et des exposés budgétaires qui se sont succédés. Je trouve que, puisque le Conseil économique du Canada a présenté une étude très approfondie des tendances commerciales dans le monde à l'heure actuelle, il est temps que le ministre des Finances donne aux députés et aux Canadiens davantage de directives quant à ce que seront, selon les prévisions du gouvernement, les échanges commerciaux canadiens. Il faut notamment qu'il nous dise si le gouvernement compte élaborer une stratégie industrielle intérieure pour s'assurer que l'industrie devienne, à tous les échelons, plus concurrentielle qu'elle ne l'est en ce moment. Je suis déçu de ne pas avoir trouvé plus d'indications là-dessus dans l'exposé budgétaire.